

1. *Débitrice*: **Société Immobilière Clos d'Arve B**, rue Vallin 2, **1201 Genève**

2. *Remarques*: acquisition, possession, exploitation et vente d'immeubles en Suisse et à l'étranger et, d'une façon générale toutes opérations financières, commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement au but principal. Elle peut également s'intéresser directement ou indirectement à des participations dans toutes affaires immobilières en Suisse et à l'étranger

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n°1)

Pour tout renseignement:

Sandy Cibrario, tél. 022 388 89 06

Office des faillites
1227 Carouge

(03406424)